L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 1? DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

IV.—Suite.

D'une force tout à fait dangereuse à l'escrime, Solignac n'abusait pas de cette supériorité et n'en usait même pas, jugeant qu'il valait mieux risquer sa vie pour son pays ou pour sa maîtresse que pour une querelle.

—Le plus éclatant des duels, disait-il encore, ne sera jamais une belle action.

Non pas qu'il eût la mélancolie du combat et qu'il dégainât jamais son sabre en poussant des soupirs! Il aimait, au contraire, cette griserie farouche de la bataille, cette odeur de poudre qui cautérise les poumons comme le vent plein de soufre de l'orage. Mais il était humain et sa bravoure insensée n'excluait pas la tendresse.

Au Petit-Saint-Bernard, il s'était précipité, au risque de se rompre le cou, dans une crevasse horrible où venait de tomber un officier d'infanterie blessé; il l'avait retiré, après des efforts herculéens, et on avait vu cet officier de ligne évanoui. Ce blessé était le commandant Rivière.

Entre ces deux hommes, l'un le plus âgé et plus réfléchi, l'autre plus bouillant, tous deux héroïques, une étroite amitié était née, que les dangers communs allaient faire grandir. Il y a des rencontres étranges et des hasards dans les batailles. Solignac avait, au Petit-Saint-Bernard, arraché Claude Rivière à la mort; à Austerlitz, Solignac, entouré de Cosaques, les jambes prises sous le poitrail de son cheval abattu, allait être haché, lorsque le commandant Rivière, alors dans les dragons, accourut au triple galop, sabrant les cavaliers ennemis, dégageant les hussards entourés et fendant la tête à l'homme dont le fer de lance rasait déjà la tempe gauche du beau Solignac.

Ils s'appelaient entre eux des frères d'armes. La vie de l'un était vouée à l'autre. Divisés par le hasard des marches et des campagnes, réunis par le même patriotique amour, ils savaient l'un et l'autre qu'ils pouvaient, à une heure donnée, compter sur le dévouement le plus absolu que puisse rencontrer un homme.

Solignac, dont l'idéal était l'action, le mouvement, la vie et la fièvre, ne comprenait rien d'ailleurs et s'imposait de ne rien comprendre aux rêves de liberté qui hantaient l'âme de Claude Rivière comme le spectre d'un devoir.

Lorsque les opinions du commandant lui valurent la brutale mise en non-activité qui allait tout à fait jeter Rivière dans la lutte sourde et résolue, Solignac en reçut comme un coup direct. Il lui sembla que c'était à lui qu'on arrachait les épaulettes.

—L'armée perd un brave officier, dit-il nettement à Bernadotte.

—Certes, répondit le futur roi, mais l'empereur n'aime pas les mécontents. Il n'est pas jusqu'à moi qu'il ne soupçonne. Plaignons le commandant Rivière.

—Et plaignons l'empereur, ajouta Solignac.

Le beau Solignac avait, on le voit, son franc parler, même dans un temps où le silence était à l'ordre du jour, et Napoléon, qui souffrait parfois chez ses *grognards* des observations qu'il n'eût pas tolérées sur les lèvres de ses maréchaux, passait plus d'une fantaisie à son *beau colonel*. C'est ainsi que Solignac, riche et grand seigneur d'allures, avait doté son régiment d'une musique plus considérable que ne le voulait le règlement.

—Et pourquoi cela, colonel?

—Pour faire plus de bruit en entrant dans les villes que nous prendrons, sire!

Il n'y avait rien à répondre. L'empereur souriait et le beau colonel continuait à diriger son régiment presque à sa guise, comme au temps où le comte de Bercheny commandait *Bercheny*.

Le 1er hussards était d'ailleurs un des plus strictement tenus, des plus corrects et comme disaient ses soldats, des plus *flambants* de l'armée. Ses dolmans bleus sentaient la poudre et n'avaient jamais un grain de poussière. Sévère sur la discipline, le colonel de Solignac était aimé et bon. Lorsque quelque officier du régiment se laissait aller à de ces peccadilles où l'entre d'un peu d'argent franc l'honneur du soldat pouvait être en danger, le lieutenant-colonel maintenant faisait payer, sans se montrer, les dettes contractées et ne demandait pour remerciment qu'un visage ragaillardi au prochain exercice et de bons coups de sabre bien allongés à l'ennemi au prochain combat.

Ce héros du champ de bataille était magnifique comme un héros de roman. La femme avait plus d'une fois joué sa partie dans cette existence. Etant sous-officier, et déjà "le beau Solignac," il partait à cheval pour aller passer deux heures auprès d'une femme aimée, faisait dix lieues aller et retour à franc-étrier et n'avait jamais manqué d'une seule minute de se trouver à son poste. Cavalier admirable, il domptait les chevaux comme l'eût pu faire le dresseur le plus accompli. Il y avait, au haras de Pompadour, en Limousin, un terrible cheval que les plus intrépides renonçaient à réduire, un cheval fougueux, ennemi du mors, hennissant comme rugissent les tigres. Solignac, souriant, répondit à ceux qui lui en parlaient:

—J'en viendrai à bout, foi de Solignac.

Et il demeura douze heures en selle, le genou serré, le jarret étouffant, le poignet immobile, jusqu'à ce que le cheval fût dompté, vaincu—et fourbu.

Hardi avec les femmes, mais avec une allure de gentilhomme et non de soudard, ce soldat d'Austerlitz, qui eût pu être pour la politesse un soldat de Fontenoy, savait pousser l'élégante audace jusqu'à la limite extrême où trop de grâce fût devenue de l'impertinence.

Un jour, à une grande réception aux Tuileries (le trait était demeuré célèbre), l'impératrice Joséphine lui donnant sa main gantée à baiser, Solignac prit la main du bout des doigts de sa main gauche, abaissa respectueusement de la main droite sur le bras blanc de Joséphine le gant long et mou que portaient alors les femmes et déposa, comme l'eût fait un Richelieu, un baiser à la fois long et discret sur le bras de l'impératrice. Il y eut aussitôt, parmi les dames d'honneur, un échange de regards scandalisés qui annonçaient la foudre, mais Joséphine avait souri. L'audacieux Solignac était pardonné; la femme était flattée dans la souveraine, et le beau colonel continuait à demeurer le plus indépendant et le plus fortuné des colonels de l'empire.

Sous cette forme cavalière et éprise de fantaisie, il y avait d'ailleurs une gravité profonde chez le beau Solignac. Fidèle à toutes les grandes choses, à la patrie, à l'amitié, à l'honneur, il eût versé tout son sang pour une idée, une parole donnée, une injustice à combattre, une infortune à changer en joie. Le commandant Rivière avait eu raison de s'écrier que si le colonel s'en mêlait, tout était dit, le prisonnier était libre.

Henri de Solignac avait appris, dès son arrivée à Paris, l'arrestation de Claude Rivière.

—Arrêté! lui?

—Il conspirait, avait-on répondu.

Solignac n'aimait pas les complots, mais il aimait ses amis.

Il savait trop bien de quoi il s'agissait pour Rivière. Douze balles dans le corps au pied du mur tragique de la plaine de Grenelle. Claude fusillé! Un tel homme! une conscience si droite! un cœur si haut placé! un soldat si intrépide!

—Allons donc, s'était dit Solignac. Ce serait un crime! Que Rivière soit fou avec ses idées, je n'en sais rien et c'est possible, mais qu'il ait mérité la mort parce qu'il reste fidèle à ses convictions, quelle farouche absurdité!

Il essaya tout d'abord de faire servir son influence à l'élargissement de Claude Rivière. M. Bernier, le secrétaire de Fouché, lui fit vainement comprendre que toute démarche était inutile. Solignac voulut voir le ministre, et le duc reçut le colonel avec sa politesse ordinaire.

—Vous vous intéressez au commandant, colonel?

—Beaucoup.

—Alors décidez-le à parler, c'est ce qu'il peut faire de mieux pour être libre!

Solignac haussa les épaules lorsque Fouché lui eut expliqué ce qu'il entendait dire en conseillant à Rivière de *parler*.

—Le commandant ne fera pas cela! dit-il avec la même énergie que Rivière lui-même.

—Alors, tant pis pour lui. Il est perdu.

Solignac eut, un moment, l'idée d'écrire à l'empereur. Napoléon avait envoyé le colonel à Paris avec les drapeaux autrichiens que l'armée venait de conquérir. Solignac était en faveur auprès du maître. Une requête peut-être pouvait réussir. Mais lorsqu'il eut appris, au ministère, combien l'empereur était furieux contre tous les mécontents de l'armée, lorsque Bernadotte lui eut montré que Napoléon regardait d'un œil défiant des officiers généraux,—jusqu'à Masséna et jusqu'au prince de Ponte-Corvo,—Solignac comprit qu'il n'y avait rien à attendre de la générosité impériale. Savary, à cette heure, était tout-puissant, et Savary s'était montré plus d'une fois pour les mesures de rigueur.

—Il ne faut cependant pas laisser mourir l'homme à qui je dois la vie, dit fermement le beau Solignac.

Et comme si ce hasard eût décuplé en lui sa résolution toujours virile, Solignac se disait que le sort était favorable puisqu'il avait voulu que le colonel du 1er hussards eût été choisi pour venir de Vienne à Paris et que l'armistice lui permît de ne pas rejoindre sur-le-champ son régiment, laissé aux soins d'un autre héros, M. de Juniac.

—Si j'étais superstitieux, songeait le beau colonel, je croirais que c'est le hasard qui me dicte mon devoir.

Le mois de juillet touchait à sa fin, et il y avait déjà plusieurs semaines que Claude Rivière était emprisonné lorsque Solignac se résolut à tout employer pour délivrer son frère d'armes.

Le beau colonel était descendu boulevard Montmartre à l'hôtel Saint-Firmin, et il songeait aux moyens d'arriver à son but—le salut du commandant—lorsque Martial Castoret, son brosseur et son compagnon d'enfance, entra brusquement dans sa chambre, l'air effaré, comme un homme qui apporte une grosse nouvelle.

—Mon colonel, dit Castoret, il y a un homme qui vous demande.

—Son nom?

—Jean Rivière. Il est, dit-il, le père du commandant.

—Fais-le entrer, dit Solignac.

Le colonel tutoyait le brosseur, ce qui était naturel, et le brosseur avait autrefois tutoyé son colonel, lorsqu'ils jouaient ensemble au *pique romme*, à Solignac, ou lorsqu'ils se baignaient, étant enfants, dans la Briance.

Solignac et Castoret, nés par un hasard étrange le même jour, s'il fallait en croire les registres de leur paroisse—Solignac de *parents inconnus*, Castoret, de Hardouin Castoret, boucher à Limoges, et de Fanchette Malinvaud—représentaient, aux deux degrés de l'échelle, l'armée et la patrie dans ce qu'elles ont de plus élevé, le devoir et le sacrifice.

Le soldat obéissait avec joie, le colonel commandait avec douceur. Une affection instinctive liait, comme par une chaîne, le fils obscur du paysan à l'enfant, devenu glorieux, de l'aventure. Et si Castoret se fût coupé le poing sur un ordre de son colonel, Solignac aimait Castoret de l'affection profonde qui naît de la grande estime.

Castoret avait à peine ouvert la porte de la chambre d'hôtel que Solignac s'était déjà levé, allant au-devant du bonhomme Rivière avec une déférence visible.

—C'est au colonel de Solignac que j'ai l'honneur de parler? dit l'ancien drapier en levant sur Solignac des yeux que l'âge avait rendus moins brillants, que les pleurs avaient évidemment rougis, et où l'émotion et l'inquiétude étaient visibles.

—Oui, monsieur Rivière, répondit le colonel en tendant la main au brave homme, et devinant pourquoi vous venez me trouver, je puis vous assurer, dès l'abord, que tout ce qui pourra être fait pour mon malheureux ami sera tenté. Asseyez-vous, je vous prie.

Le père Jean se sentit tout aussitôt mis à son aise par un tel accueil. Cet humble bourgeois parisien était demeuré timide. Mais la vue du loyal visage de Solignac le mettait soudain à son aise.

Solignac était créé, en effet, pour inspirer la confiance. Vingt-huit ans, haut de taille et l'air robuste et franc, le colonel gardait toujours, même dans les moments douteux et décisifs, un sourire confiant et attirant. D'épais cheveux blonds, ras sur le derrière de la tête, couronnaient de leurs frisures folles un front vaste et plein de pensées. Le visage était coloré et sous ses moustaches hardiment retroussées, des lèvres d'un sang vif laissaient éclater la blancheur de dents superbes. De petits favoris blonds, partant de l'oreille, s'arrêtaient, selon la mode du temps, à côté de la joue, et il y avait, chez ce mâle jeune homme, un mélange charmant de force et de grâce qui le faisait ressembler à quelque personnage de Van Dyck interprété par le baron Gros.

(A continuer.)

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacune.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an — Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— An No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m — No 23 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Lundis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
6 août—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier, commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov—

Deux fois la semaine pour Fort Adams.
Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI.
Le beau steamer
GOV. ALLEN,
capitaine John C. Lobano. A. Roland commis,
Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton-Rouge et les points intermédiaires.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY, 117 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
BRITTON & EPPLER, 106 Commune.
28 nov—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; Geo. C. Hamilton, com.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
23juil—3m — No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT-JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, agent,
29 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Pour f. et ou passage, s'adresser à bord ou à
A. HITE & CARLIN, agents,
13nov—1m — No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an — 20 rue Conti.

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX,
30oct— No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valotte.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 1/2 heures précises.
Pour l'habitation Lee, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Revenant les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Un commis sera toujours sur la Levée, au pied de la rue Conti, pour recevoir le frêt. 2oct—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes..........236
Femmes..........52—soit 288

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes..........135
Femmes..........56—soit 191

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 65 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Ouascha, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.
En caisse le 12 décembre 1873....$ 177 65.
Reçu en 12 mois (bal. et cotisations..........2,337 75—$2514 [?]

Dépenses.
Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 64 repas..........$ 169 10
Secours en argent à divers nécessiteux..........42 10
Aux inondés de la Louisiane..........50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15 — 180 00
Location du bureau, employé 1,112 55
Annonces, imprimés..........76 55—1651 80

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874..........812 80.

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement. Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec les engagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an — Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	21 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	21 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... $35 en or.
Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an — An No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 16 déc. à 8 h. A. M.
Passage..........$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an — Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.......... $158,9?
Primes sur les Risques de feu.......... $120,470 15
Primes sur les Risques de rivières.......... 22,611 ?
Primes sur les Risques de mer.......... 25,771 1?
Moins les primes rendues.......... 3,747 ?
Moins les primes sur Risques non terminés de 1873.......... 30,827 0? — 34,61?
Primes nettes pour l'année 1873.......... $120,808 1?
Déficit pour l'année 1873.......... 35,248 5?
$155,854 ?
Pertes payées durant la même période—sur les Risques de feu.......... $90,367 ?
Sur les Risques de rivières.......... 10,
Sur les Risques de mer.......... 35,725 4?
Réassurances.......... 7,421 ?
Taxes.......... 572 ?
Réfaction au lieu de scrip, épenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.......... 26,797 ?
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.......... 4,302
$154,965 ?
Moins escompte et intérêts.......... 25,612 4? — 29,37?
$154,654
30,00
Pertes non réglées..........
$126,6?

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.......... $22,408 ?
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........
Effets à recevoir sur Primes..........
$32,573 ?
Effets à recevoir en vote de recouvrement.......... 81,063 ?
Propriété foncière.......... 50,000 ?
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle Orléans.......... 223,545 ?
Actions de Banques.......... 44,200 ?
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.......... 6,000 ?
Actions du Harbor Protection Company.......... 225 ?
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.......... 5,000
Bons I. O. Mo. O. F. Hall Association.......... 5.00
Actions de Compagnie d'assurance.......... 3.80
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........
Compte suspendu de Bons et d'Actions.......... 255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m — Notaire Public

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés..........	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales..	23,095 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations..........	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées..	38,563 69
Primes payées..........	55,500 00
Echanges pour le Clearing-House..........	$121,818 72
Billets d'autres banques nationales..........	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)..........	2,875 79
Espèces..........	77,479 17
Billets Legal Tender..........	455,828 00 — $705,098
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)..........	4,000 00
Total..........	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé..........	$350,000 00
Surplus..........	38,590 84
Autres profits non partagés..........	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..........	500,000 00
Dividendes non payés..........	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..........	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts..........	7,000 00
Chèques certifiés..........	12,850 56
Chèques du caissier, non payés..........	100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales..	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..........	91,486 65
Total..........	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.
1juil—1f

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Directeur-général.
Agent. 4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—
Exprès du jour.......... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 5:00 p. m.

—ARRIVÉES—
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 10:00 a. m.
Exprès de nuit.......... 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov — Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express.......... 7:30 a. m.
Through Express and Mail.......... 5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail.......... 10:00 a. m.
Night Express.......... 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov — Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..	9	..
10	..	11 ½	..
Midi	..	1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	..
4	..	5 ½	..
6	..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai — Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Express.......7:30 A. M.	Express.......11:30 P. M.
Malle.......5:30 P. M.	Malle.......12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 7:37 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 11 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5:30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:30 A. M.	Express.......11:30 P. M.
Mail.......5:30 P. M.	Mail.......12:30 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Sto-Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1873.

Primes d'incendies..........	$52,641	
Primes de rivières..........	1,112 5	
Total des primes..........	$53,815 12	
En moins—primes non expédiées..........	35,876 79	
Montant net des primes..........	$17,938 39	
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées..........	$ 226 33	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..........	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées..........		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450..........	$151,222 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........	17,500 00
Prêt garanti par des actions..........	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..	27,550 00
Bons des Etats-Unis..........	8,000 00
Effets à recevoir..........	8,226 55
d' ab..etes surdem. d' orta ni 8 pour cent d'intérêt..........	19,350 0
intérêt..........	10,142 44
Primes en voie de recouvrement..........	27,120 86
Effets à recevoir pour primes..........	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........	13,419 79
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'agence..........	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement..	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........	$313,759
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées..........	5,546 60
Salaires non payés..........	769 11
	$355,942 60

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j 23 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès..........		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes....		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes....		31,120 65
		$87,554 34
Montant payé sur 22 décès....$45,450 00		
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires..........	10,679 28 —	$56,129 2
		$31,425 06

PASSIF.

Polices ass "A."..........	$5,802 25
Polices ass "B."..........	4,276 17 — $10,078 4

ACTIF.

En caisse..........	$3,255 56
Décès payés "non réclamé,"..........	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..........	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne..........	5,216 25
Banque d'Amérique..........	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle..	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..........	5,805 00
Meubles de Bureau..........	1,488 65
Effets et recevoir..........	1,33
	$41,503 00 — $41,503 00

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu..........	$509,621	
Sur risques de mer..........	62,556 10	
Sur risques de rivières..........	55,983 06	
Total des primes..........		$678,160 23
En moins, primes non expirées..........		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875..........		$556,692 23
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie..........	$257,344 41	
Sur risques de mer..........	47,782 44	
Sur risques de rivières..........	22,344 05	
	$327,476 90	
Taxes..........	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées..........	24,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt..	64,930 07	
		$454,200 67
Profit..........		$102,421 66

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..........	$282,814 42
Bons de la ville..........	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres..........	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir..........	88,917
Primes en voie de recouvrement..........	94,404
Bons de l'Etat..........	650
Actions d'assurance..........	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp....	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association..........	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall..........	5000 00
En caisse..........	108,557 29
	$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, — Ed. Toby,
D. Fatjo, — P. Fourchy,
S. Z. Relf, — M. W. Smith,
L. F. Generes, — J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, — J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........	$201,308 60
Primes de mer..........	42,344 83
Primes des rivières..........	112,114 32 — $355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.	276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—	
Sur risques d'incendie..........	$69,317 66
Sur risques de mer..........	15,447 42
Sur risques de rivières..........	55,553 91 — $140,318 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c..	74,706 23 — 214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital..........	$62,123 12

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir..........	$42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$98,617	
Prêts sur actions, sur demande 17,439 58	
Argent en banque..........	69,089 96 — 200,529 54
Propriétés foncières..........	112,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres..........	153,551
Primes en voie de recouvrement, compte des affaires en suspens, &c..	27,314 1
Total de l'actif..........	$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, — Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, — C. T. Buddecke,
John Phelps, — Adam Thompson,
Henry Abraham, — P. N. Strong,
Victor Meyer, — Joseph Bowling,
Edward J. Gay, — John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, — Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, — R. B. Post,
Edward Pilsbury, — John E. King,
Fred'k Camerden, — J. L. Harris,
Andrew Stewart, — Joseph Stone,
George Martin, — Alfred Moulton,
L. C. Jurey, — Edward Nalle,
George W. Bentall, — A. Levi.
24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février ?

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..........	$ 542,321
Tiré au delà des dépôts..........	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........	500,000
Autres actions, bons et hypothèques..	17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve..........	33,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........	3,519
Local de la banque..........	7,902
Autres Propriétés foncières..........	2,731
Mobiliers et installations..........	13,032
Dépenses Courantes..........	4,072
Taxes payées..........	4,744
Primes..........	73,414
Echanges pour le Clearing House..........	87,978
Billets d'autres Banques Nationales..	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..........	1,673 93
Espèces..........	18,195 77
Billets Legal Tender..........	254,000 00
	$1,604,722 18

PASSIFS.

Capital payé..........	$ 500,000 0
Surplus..........	11,353
Escompte..........	8,856
Change..........	3,896
Intérêt..........	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée..	419,000 0
Dividendes non-payés..........	733 2
Dépôts individuels..........	557,215
Chèques Certifiés..........	7,518 97
Dû à des Banques Nationales..........	1,859
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat..........	973
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact
F. POURSINE,
R. S. KEEP,
A. WIE

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........	$783,975 63
Tiré en sus..........	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........	100,000 00
Autres actions et Bons..........	26,025 50
Dû par des agents de réserve et de rachat..........	80,637
Dû par d'autres banques nationales..	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........	1,361
Propriété foncière, mobilier et installations..........	5,900 33
Dépenses courantes et taxes payées..	11,162 3
Primes payées..........	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..........	104,218 66
Billets d'autres banques nationales..	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..........	641 6
Espèces..........	27,672
Billets Legal Tender..........	210,110
Total..........	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé..........	$300,000
Surplus..........	27,000
Autres profits non partagés..........	37,028
Billets de banques non rachetées..........	269,995
Dividends non payés..........	240 0
Dépôts individuels..........	$993,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande..........	600 00
Chèques certifiés..........	11,912
Chèques de caissiers non payés..........	24,927 — 1,026,143 33
Dû à d'autres banques nationales....	12,335 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........	5,699 53
Total..........	$1,691,460 34

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 9 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
M. HOGREVE

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie..........	$485,120 56	
Sur risques de mer..........	88,982 62	
Sur risques de rivières..........	94,394	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........	166,601 53	
Primes remboursées..........	33,222 72	199,824 25
		$468,673 66
Plus intérêts..........		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances..........	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer.. 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur.......... 27,427 45		
Dépenses générales..........	55,250	
Taxes..........	19,420	
Commissions..........	35,550	
Réfraction (rebate)..........	51,494 30	476,836
Bénéfice net..........		$ 27,209 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse..........	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement..........	97,132 77
Garanties et billets hypothécaires..........	211,859 64
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bons de la ville et autres bonds..........	139,616 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions..........	74,409 60
Primes d'agences en voie de transmission..........	8,787 21
Dû par des compagnies d'assurances..........	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp....	70,662 77
Autres propriétés foncières..	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement..........	1,675 70
Compte suspendu..........	3,070 18
	758,560 88

PASSIF.

Capital..........	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés..........	6,727 15	
Réclamations contre la compagnie..........	4,293 73	$677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,938 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, — A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, — AD. SCHREIBER
H. GALLY, — JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, — W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, — D. FATJO,
EMILE BOUNY, — D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, savoir:

Sur risques de feu..........	$114,062 ?
Sur risques de mer..........	69,331 ?
Sur risques de rivières..........	22,506 ?
Total des primes..........	$206,000 ?
Moins primes rendues..........	3,154 ?
Primes acquises..........	$192,845
Déduit—Pertes par le feu....	$45,105 ?
Pertes sur mer..........	42,116 ?
Pertes sur rivières..........	15,476 ?
	$102,898 ?
Réassurances..........	11,916 ?
Réfactions (rebate)..........	3,542 ?
Taxes..........	7,430 ?
Loyer..........	1,750 ?
Dépenses, et profits et pertes..........	26,816 ?
	$154,094
Réservé pour primes non terminées..........	$17,839 ?

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes..........	
Comptant..........	42,489 ?
Comptes en voie de collection..........	18,889 ?
Billets recevables..........	
Prêts sur garanties..........	60,050 ?
Prêts sur hypothèques..........	41,840 ?
Stocks et Bons..........	5,870 ?
Installations de bureaux et meubles..........	2,000 ?
En mains d'agents en Europe, etc..........	5,125 ?
	$296,517
Moins intérêt non-payé et dividendes..........	2,196
	$294,220 ?

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, — S. Henderson, — G. P. Blancas
A. Tertrou, — O. Bercier, — G. J. Leeds,
A. M. Fortier, — F. Laborde, — T. L. Airey,
B. Huff, — J. Brunaso, — M. Keiffer,
A. Hirsch, — E. K. Bryant, — O. Hopkins,
H. Kern, — W. B. Conger, — A. Palacio,
H. Beer, — R. De Gas, — E. Ganucheau
J. B. Camors — W. A. Bell — H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No. 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie..........	$129,021 46	
Primes de mer..........	24,310 02	
Primes de rivières..........	5,567 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872..	42,000 00	
Total..........		$201,300 ?
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........		50,125 43
		$151,083 43
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie..........	$84,617 29	
Sur les risques de mer..........	17,605 31	
Sur les risques de rivières..........	18,221 71 — 120,844	
		$119,239 ?
En moins,		
Réfaction (rebate), ?? pour cent..........	$5,582	
Réassurances..........	12,629 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt..........	3,116 ?	
Réservé pour pertes non réglées..........	20,000 00 — 65,641 84	
Bénéfice net..........		$61,597 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..........	$50,715
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis..........	204,047
Primes en voie de recouvrement..........	421 ?
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc..........	3,355
Propriété foncière..........	4,557
Billets d'actions (stock notes)..........	282,226 50
	$553,355 17

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le susdit..........5 —
Dividende sur primes remboursées..15 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen — C. A. Green
A. J. Aiken — I. L. Haas,
J. A. Braso — Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak — J. D. Hill,
I. Bloom. — Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, — Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, — John Myers,
John D. Cobb, — H. J. Mullan,
Geo. W. Church, — Edward Nalle,
J. E. Gampbell, — G. W. Santell,
Lloyd R. Coleman — W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 162 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt..........		$334,876
Pertes, dépenses, taxes....	$195,886 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent..........	59,626 54	255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir..........		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement..........		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, — JAS. I. DAY,
E. J. HART, — LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, — EMORY CLAPP
HUGH WILSON, — JAMES BYRNES,
R. BISCOE, — J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, — W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, — L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, — ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, — SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, — GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, — D. FATJO,
J. C. MORRIS, — T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........	$90,354 55	
Primes sur les rivières..........	13,066 58	
Primes maritimes..........	9,042 22	
	112,492 35	
Moins, primes remboursées..........	2,425 69	
	$110,067 72	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie....	$22,189 68	
Pertes sur les rivières....	16,422 12	
Pertes sur mer..........	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances..........	4,589 81	
Loyer..........	2,500 00	
Taxes..........	3,260 35	
Réfaction (rebate)..........	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..........	6,487 20	
Réservé pour risques non terminés..........	27,171 00	93,904 25
		16,263 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement..........	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque..........	21,006 13
Effets à recevoir pour primes..........	12,460 93
Actions, bons et autres obligations..........	143,596 43
Propriété foncière..........	5,447 24
Primes en voie de recouvrement..........	18,100 69
En caisse..........	27,062 84
	$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—1m

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu..........	$60,553 60	
Mer..........	13,839 20	
Rivières..........	59,151 32 — $133,604 13	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes..		
Perte par le feu	$9,619 54	
Pertes sur les rivières..........	32,541 35 — $42,161 19	
Réfaction (rebate)..........		25,334 23
Réassurances..........		5,699 06
Primes remboursées..........		1,825 10
Taxes..........		14,211 50
Casuel..........		3,170 42
Loyers..........		5,658 38
Dépenses..........		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes..........		20,192 13 — $97,70
Bénéfice net....		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir..........	$226,934 43
Mobilier..........	4,233 93
Actions du Harber boat..........	850 00
Bons de la Ville..........	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat..........	3,600 00
Comptes pour recouvrements net..........	14,623 51
En caisse..........	95,100 00
	$347,412 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..........		$157,128 71
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..........	$34,647 ?	
Réassurances, ristournes (rebate), dépenses, etc..........		124,361 ?
		$63,116 1
Total de l'Actif..........		$734,319 1

DÉCLARE;
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, — Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, — W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, — B. Sieg,
E. F. Del Bondio, — C. H. Miller,
Isaac Scherck, — H. Eicke, — S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, — Chas. Engsfeld, — H. Pohlman,
Louis Schwarz, — M. Frank, — F. Rickert,
X. Weissenbach, — H. R. Gogreve, — F. Roder,
R. Wildermann — 22 oct—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:
L. Breton — Alph. Wals — E. Larue
A. Jas — V. Nippert — J. Leisy
A. Granger — J. G. Spor — V. Maignan
J. B. Seguin — E. Scheidecker — P. Mallard
J. B. Mondiegt — M. Bochet — P. Tisné, jr
M. Salomon — R. Saloy — Ch. Frantz
L. Grand — A. Bouvet — Ch. Lacoume
J. J. Reiss — J. Anglade — M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM.—L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans 13 décembre 1875.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:

1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " " Pont du Bayou.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les Sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de..........		$ 641 68
Reçu depuis cette époque pour cotités et admissions..........		11,554 38
Total des recettes..........		$12,496,06
A déduire pour les dépenses pendant la même période:		
Assurance de l'Asile et de son contenu..........	$ 131 76	
Gardien de l'Asile..........	2,479 21	
Médecins..........	1,605 63	
Pharmaciens..........	1,862 29	
Secrétaires..........	300 00	
Annonces, impressions et frais de bureaux..........	112 66	
Collecteur (sa commission)..	1,111 20	
401 Bons de secours..........	2,020 05	
Lingerie et ustensiles..........	137 00	
Provisions..........	517 14	
Réparations et à citerne..........	295 68	
Gaz, charbon et bois..........	156 80	
Inhumations..........	259 00	
Funérailles..........	201 00	
Remboursement de huit actions et les intérêts..........	104 00	$11,492 22
Balance en caisse ce jour:		$1,002 76

Caisse de Bienfaisance.

La balance au 30 novembre 1873 était de..........	$876 20	
Reçu depuis cette époque..........	501 60	$2,37908
A déduire: 42 admissions à $11 00..........		462 0
Balance en caisse:		$917 8

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:

L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux..........	$72,330 00
A déduire 50 actions à $10 00 soit..........	500 00
Actif net:	$71,830 00

Rapport du Comité d'Admission.

Le 30 novembre 1873 la Société se composait de..........	1188 membres	
Admis depuis cette époque..........	142	1213 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires..........	2	
Décédés à l'Asile..........	6	
Décédés à domicile..........	24	
Rayés aux assemblées générales..........	206	238
Effectif actuel		
Classés ainsi qu'il suit:		
Membres honoraires..........	20	
Pensionnaires à l'Asile..........	5	
Sociétaires suspendus..........	18	
Fils de Sociétaires..........	23	
Veuves..........	60	
Membres actifs..........	966 total égal 1098 membres	

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.

Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 48 Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1574 visites.

Le Docteur A. de Roaldes, chargé du 3ème District, a soigné 153 malades qui ont exigé 620 visites.

Enfin celui du Docteur H. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 300 malades et qui ont occasionné 828 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont dénoncé aucune plainte dans le service administratif, médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5290 qui y ont séjourné 6077? journées.

Malades soignés à domicile 8806 qui ont nécessité 69032 visites.

Secours en espèces $24,176 00.

Le Service administratif, pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 14 rue Chartres
N. Bouvier, Trésorier, 43 rue Ste-Anne.
J. Schweitzer, 166, Royale, } Formant le comité de finances.
A. Paris, 88, Bourgogne,
J. Leblanc, 265, Vieille-Levée,
J. Soudain, 211 Orléans, } Formant le comité de secours.
L. Mieuvielle, 110 Ste-Anne
M. Manadé, 141 St-Louis,
A. Lafond, 109 Bourbon,
J. Bivard, 113, St-Pierre, } Formant le comité d'admission.
J. P. Carrère 180 Bourbon,

Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. Simon, enc Toulouse et Chartres chez M. Rouyer, ou 313 rue Ste-Anne.

Collecteur—F. P. Chabert, 634, rue de Chartres.

Gardien de l'Asile—Jh. Dufaut.

Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre.

1er et 4eme Districts: Dr. A. W. Roaldes, résidence 455 Decatur Office Coin Magasins et Natchez. 2ème District Dr. H. D'Aquin 83 Remparts. 3ème District Dr. A. de Roaldes, 455 Decatur.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........	$1,?95,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,591 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve..........	117,145 12
Dû par d'autres banques nationales..	21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat..........	79,072 95
Propriétés foncières, mobilier et installations..........	146,171 27
Dépenses courantes et taxes payées..	15,044 73
Primes payées..........	55,500 00
Echanges pour le Clearing House..........	$165,422 29
Billets d'autres banques nationales..........	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..........	1,300 06
Espèces..........	32,520 96
Billet legal tender..........	158,496 00 — 352,879 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis 5 pour cent des billets en circulation..........	25,000 00
Total..........	$2,371,756 02

PASSIF.

Capital payé..........	$550,000 00
Surplus..........	35,350 84
D'autres profits non partagés..........	35,590 82
Billets de banque nationale non rachetés..........	500,000 00
Dividendes non payés..........	9,559 79
Dépôts individuels sujets à des chèques..........	$962,702 56
Certificats de dépôts sujets à demande..........	2,000 60
Chèques certifiés..........	32,513 01
Chèques du caissier non payés..........	100 00 — 996,316 57
Dû à d'autres banques nationales....	50,458 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat..........	81,430 17
Total..........	$2,371,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THÉO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........	$1,7?1 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........	5,?4? ?8
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........	$5,499 35
Escompte de billets payés avant l'échéance..........	247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........	1,281 48
	$7,024 14
Bénéfice net..........	112 94
	$7,137 08 $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit.	
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur..........	$84,905 77
Propriétés foncières..........	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat..........	$1,661 41
Currency des Etats-Unis..........	144 26 — 1,810 67
Effets à recevoir..........	7,160 15
Divers débiteurs..........	590 77
Installations..........	1,000 00
Intérêt courant..........	255 38
	105,172
Actions payées en plein..........	79,150 00
Actions payées en partie..........	3,792 85
Scrip..........	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé..........	127 20
Effets à payer..........	400 00
Divers créanciers..........	401 70
Surplus de l'actif..........	16,470 22 — 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.
22 oct—1m